

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>14687</b>	De <b>M. Gérald Darmanin</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > PME, innovation et économie numérique		<b>Ministère attributaire</b> > Économie, industrie et numérique
<b>Rubrique</b> > télécommunications	<b>Tête d'analyse</b> > Internet	<b>Analyse</b> > conseil national du numérique. composition et missions.
Question publiée au JO le : <b>25/12/2012</b> Date de changement d'attribution : <b>27/08/2014</b> Date de renouvellement : <b>04/06/2013</b> Date de renouvellement : <b>24/09/2013</b> Date de renouvellement : <b>14/01/2014</b> Date de renouvellement : <b>04/11/2014</b> Date de renouvellement : <b>28/04/2015</b> Question retirée le : <b>02/02/2016</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur le conseil national du numérique. À l'occasion du conseil des ministres du 12 décembre 2012, elle a présenté un décret relatif au conseil national du numérique, qui modifie ses attributions et ses missions ainsi que les modalités de sa composition. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les nouvelles missions et objectifs du conseil national du numérique. De même, il souhaiterait savoir comment sera composé le conseil, et selon quelles règles.